

Pour décongestionner les Jeux Olympiques

par Gaston Meyer

Gaston MEYER, qui fut de longues années rédacteur en chef de l' Equipe, quotidien sportif français et reste un conseiller avisé de la direction du journal, particulièrement pour les problèmes Olympiques, a bien voulu écrire, pour la Revue Olympique, l'article que nous publions ici, nous faisant part de ses réflexions et projets permettant un allègement du programme Olympique, sujet on ne peut plus à l'ordre du jour.



Les plus graves dangers qui menacent les Jeux Olympiques sont le "gigantisme": l'accroissement du programme, l'augmentation du nombre des nations participantes et la complication technique, c'est-à-dire la tendance de toutes les fédérations internationales à trop légiférer d'abord et ensuite à augmenter sans cesse le nombre des compétitions.

Les dépenses que devront consentir les Allemands à l'occasion des Jeux Olympiques de Munich, en 1972, dépasseront 500 millions de dollars, soit très au-delà des prévisions initiales; on attend, dans la capitale bavaroise près de 10.000 participants et 5.000 accompagnateurs techniques, sans compter les officiels!

Il semble également que certaines menaces planent sur les Jeux de 1976, à Montréal. Comment lutter contre cette évolution qui, bientôt, risque de condamner les Jeux Olympiques et raréfier les candidatures des villes? Celles-ci risquent, dans l'avenir, d'être davantage influencées par la politique que par les impératifs sportifs.

Comment remédier à cette situation?

Première solution: réduction

La solution la plus simple est la réduction, évidemment sensible, du programme Olympique d'été. Elle peut s'exercer sur plusieurs plans:

a) Retrait autoritaire de certains sports, notamment les sports d'équipe. En effet, la plupart d'entre eux ont leurs grandes compétitions mondiales qui sont, en raison de leur caractère "open" (professionnel et amateur) - quelquefois - plus importantes que les Jeux Olympiques. Retrait autoritaire des sports dont l'élite pratiquante est professionnelle.

b) Allègement des programmes internes de certains sports individuels, notamment par la suppression de tout classement par équipes (escrime, gymnastique, sports équestres, etc...)

c) Réduction du nombre de participants de chaque nation avec une base maximum de trois athlètes par discipline, quel que soit le sport.

d) Elimination de certains sports dont le caractère Olympique est devenu douteux (sports de guerre ou sports de riches).

e) L'expérience prouve que le C.I.O. n'a pas l'autorité technique nécessaire pour imposer de telles solutions aux fédérations internationales sportives. Celles-ci, évidemment concurrentes, sont extrêmement solidaires, quant on prétend s'attaquer à leurs prérogatives.

En outre, il peut sembler arbitraire d'écarter tel ou tel sport "largement pratiqué dans

le monde", sous prétexte que le programme Olympique est déjà surchargé!

Il est inutile, je pense, d'insister sur l'importance, pour le développement d'un sport, de son appartenance à l'Olympisme. Qu'on le veuille ou non, la grande majorité des gouvernements soutient les sports qui sont de nature à augmenter leur prestige, tous les quatre ans. Les autres sont défavorisés, et souvent fort injustement.

Le président Avery BRUNDAGE me confiait à ce sujet: *"Les Etats-Unis collectent des millions de dollars pour participer aux Jeux Olympiques. Mais ils ne trouvent pas un sou pour financer la participation américaine à tel ou tel championnat du monde"*.

En conclusion, la solution de réduction autoritaire, se heurterait au veto des fédérations internationales sportives, solidaires. L'avenir imposera d'ailleurs l'introduction de sports modernes tels le parachutisme, le vol à voile, le ski nautique, etc. . .

Deuxième solution: division

La seconde solution, propre à décongestionner les Jeux Olympiques d'été, serait de les diviser en deux parties: jeux d'été proprement dits avec les sports athlétiques (athlétisme, natation, aviron, canoë-kayak, cyclisme, pentathlon moderne, sports équestres, tir à l'arc et yachting).



Les jeux de printemps ou d'automne, avec sports d'équipes et de salle.

Cette solution aurait l'avantage de diminuer de moitié (au moins) les frais d'organisation et d'honorer deux villes au lieu d'une.

Elle se heurte à l'hostilité de certaines fédérations internationales. Celles-ci craignent, en effet, que les Jeux d'automne ou de printemps, dissociés de l'athlétisme, passionnent moins l'opinion publique. Elles croient que peu de villes poseraient leurs candidatures à l'organisation de ces Jeux, estimés, à tort ou à raison, secondaires.

Enfin, certains théoriciens font état de la "Charte Olympique". Celle-ci définit les Jeux Olympiques quadriennaux comme le "rassemblement des élites sportives de la jeunesse du monde". C'est oublier qu'il existe déjà des Jeux d'hiver et que, d'ailleurs, il y a peu de communication, même au Village Olympique, entre athlètes de disciplines différentes.

On peut également faire observer que, pendant la célébration de l'Olympiade, certains résultats sportifs passent pratiquement inaperçus, noyés et même submergés par ceux de l'athlétisme qui, dans la presse et l'opinion, représente 50 % de l'intérêt des Jeux, devant la natation 20 %.

On se souvient peut-être qu'en 1956, Melbourne n'ayant pas été en mesure d'organiser

la partie équestre des Jeux Olympiques, celle-ci avait été transférée à Stockholm.

Or, on avait constaté que jamais l'équitation n'avait été traitée dans la presse avec une telle abondance de commentaires et n'avait attiré autant d'envoyés spéciaux! Il est curieux que ce phénomène n'ait pas été mieux apprécié par les appareils en place des fédérations internationales sportives, lesquels ne reflètent pas toujours la volonté de leurs fédérations nationales, dépendantes surtout de leur comité national.

Troisième solution: le continent

Si les fédérations internationales exigent le maintien où même l'augmentation des programmes, il reste une troisième solution. Elle paraît justifiable. Par le fait que le nombre de comités nationaux olympiques augmentent sans cesse et que, parallèlement, le nombre de concurrents Olympiques s'accroît.

Il s'agit donc d'organiser les Jeux Olympiques en deux étapes. Première étape: les jeux continentaux sélectifs. Nous disons bien sélectifs et non éliminatoires, car la forme d'un athlète n'est pas permanente.

Le monde pourrait être divisé en quatre parties: l'Afrique, l'Amérique, l'Asie et Océanie, et l'Europe (à peu près 30 comités nationaux olympiques pour chaque continent).

Chaque partie du monde organiserait ses Jeux Olympiques sélectifs.

Tout concurrent à ces Jeux Olympiques continentaux aurait aussi participé à ces jeux et en recevrait témoignage. Dès lors, ce ne sont plus 10.000 participants à des jeux uniques mais 25.000 à des jeux continentaux que nous pourrions enregistrer avec joie.

Du fait de cette sélection, les Jeux Olympiques proprement dits réuniraient un maximum de 5.000 participants, triés sur le volet.

Cette solution aurait au moins deux avantages. Premièrement, développer le sport et l'Olympisme dans des régions encore attardées. Deuxièmement, permettre à 5 villes (4 + 1) de briguer l'honneur d'organiser les Jeux Olympiques.

Il ne s'agit pas de créer de nouvelles compétitions concurrentes de celles des fédérations internationales sportives, mais de planifier un état de fait déjà à 80 % existant. En effet, des Jeux Panaméricains, Africains, Asiatiques existant déjà, seuls les Jeux Européens sélectifs seraient à créer.

Les problèmes techniques sont-ils insolubles? Certainement pas.

Les fédérations internationales sportives sont parfaitement capables de les résoudre dans un cadre fixé par le C.I.O. D'ailleurs, elles les

ont déjà résolus, en ce qui concerne les sports d'équipe, puisqu'elles organisent des épreuves éliminatoires, en général continentales.

Naturellement, la première objection qui vient à l'esprit tient à la différence de niveau technique entre les diverses régions du monde. C'est un fait.

Prenons donc un exemple, celui de l'athlétisme. Si le C.I.O. décidait, par exemple, un maximum de 92 concurrents par épreuve (à l'heure actuelle, de 80 à 100 pour le 100 mètres), les jeux continentaux - à organiser en principe 6 mois à 10 mois avant la célébration de l'Olympiade - pourraient qualifier automatiquement les deux premiers de chaque épreuve, soit 8 concurrents. Les 24 autres seraient désignés en tenant compte, bien entendu, des résultats de ces jeux sélectifs, mais aussi en fonction d'autres éléments: statistiques de performances, évolution de la forme de l'athlète et substitution possible, etc...

Chaque sport posera un problème particulier. Il appartiendrait à chacune des fédérations internationales sportives de le résoudre. Le C.I.O. se contenterait de fixer certaines règles simples: maximum d'athlètes par spécialité, unité du nombre (3 athlètes d'une même nation dans toutes les épreuves individuelles, etc...).

Les solutions sont plus simples encore dans les sports d'équipe. Par exemple, en football,

chaque vainqueur, soit quatre, serait automatiquement qualifié (c'est ce qui se passe actuellement).: les quatre autres pays - le chiffre huit paraît idéal - seraient désignés en fonction du niveau technique du moment. Ainsi, nous aurions un qualifié d'Afrique, d'Asie-Océanie, d'Amérique et d'Europe, un second qualifié pour l'Amérique et l'Europe et un dernier qualifié par barrage éventuel entre le troisième Européen et le troisième Américain contre le deuxième Asiatique et le deuxième Africain. Rien de plus équitable.

Les objections des fédérations internationales sont, semble-t-il, moins d'ordre technique que d'ordre politique.

Elles craignent premièrement de perdre une part de leur influence au profit des comités nationaux olympiques ou des comités d'organisation continentaux et deuxièmement de se voir privées de certaines ressources propres, notamment des droits de télévision.

Ces craintes ne paraissent pas justifiées. Au contraire, étroitement associées à l'organisation, l'influence des fédérations internationales sportives augmenterait. Surtout si les comités d'organisation continentaux étaient formés, outre les membres du Comité International Olympique des régions concernées, de cinq représentants des comités nationaux olympiques de ces régions et de cinq représentants des fédérations internationales sportives.

De quoi s'agit-il au demeurant?

De ne refuser, à priori, aucune discussion approfondie des trois seules solutions de nature à décongestionner les Jeux Olympiques et d'en assurer, par conséquent, l'avenir et la survie.

G.M.

